

Repenser la demande d'asile



MIGRANTS

PRISE DE POSITION

01/12/2020

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) doit être repensé. Tel est le plaidoyer engagé par le Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (CEDRE) du Secours Catholique. Ce système d'enregistrement des demandes d'asile répond peu ou mal aux besoins des exilés et leur inflige de la souffrance à laquelle l'administration devrait remédier.

Depuis la fin du premier confinement, plusieurs dizaines de personnes exilées se présentent chaque semaine au Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (CEDRE) du Secours Catholique, situé derrière la porte de la Villette, en quête de soutien dans leurs démarches de demande d'asile.

Ne parvenant pas à joindre l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour faire enregistrer leur demande d'asile en Ile-de-France, elles sont désespérées et désespérées (voir l'encadré en deuxième page).

Devant passer des jours, des semaines et parfois des mois « accrochées » à leur téléphone pour pouvoir enfin déposer leur demande d'asile, nous avons entendu leur accablement, mais aussi et malgré cet obstacle, leur espoir et leur volonté d'aller de l'avant. De ces discussions est née la volonté, exprimée par ces personnes, d'écrire et d'envoyer des messages à l'OFII auprès de qui elles exposeraient leur situation, leurs angoisses et proposeraient leurs solutions. Vous trouverez en pièces jointes les onze messages, écrits collectivement, du 30 juin au 24 août 2020, par une centaine de personnes exilées. Ils ont également été publiés sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/CEDRE.SCCF>

Notre structure n'est pas intervenue pour « cadenasser » leur parole ou pour reformuler leurs mots. Nous avons simplement recueilli leur parole, rare dans l'espace public, et répondu à leur besoin de s'exprimer sur la violence que représente ce premier accueil en France et cette absence de contact avec l'administration.

Il s'agit de témoignages collectifs bruts, issus de séances animées par des bénévoles exilés de notre structure, qui ont été confrontés aux mêmes difficultés et qui ont dû se battre pour joindre l'OFII et débiter leur demande d'asile. Vous pourrez y lire :

- le désespoir de personnes face à l'impossibilité de déposer leur demande d'asile ;
- l'angoisse permanente d'être interpellées par la police ;
- l'impossibilité pour elles de trouver un logement décent, de se nourrir de façon convenable, de se soigner ;

- leur désir de voir mis en place un système d'enregistrement de la demande d'asile humain et efficace.

Nous avons également transmis ces messages au directeur général de l'OFII, à l'ensemble des préfets d'Ile-de-France et au Défenseur des droits, Nous les avons accompagné des demandes suivantes, formulées au nom du Secours Catholique :

- dès qu'une personne manifeste sa volonté de déposer une demande d'asile, l'enregistrement de celle-ci en 3 jours ouvrés ;
- des rendez-vous en préfecture en nombre suffisant et en rapport avec le nombre de personnes déposant une demande d'asile en Ile-de-France ;
- un dispositif fonctionnel d'enregistrement des demandes d'asile complémentaire à la plate-forme et sous forme d'accueil physique, financé à hauteur des besoins (le système des CAES étant insatisfaisant) ;
- un accès immédiat et totalement gratuit à la plate-forme téléphonique de l'OFII.

Ce système d'enregistrement pour la souffrance qu'il inflige doit être repensé.

Pour découvrir la parole des personnes souhaitant joindre l'OFII afin de demander l'asile en France, ouvrez le document ci-dessous :

<https://valdemarne.secours-catholique.org/notre-actualite/repenser-la-demande-dasile>